



Commencer un nouvel emploi pendant son préavis non travaillé

Par **driclyne**, le **19/06/2012 à 13:42**

Bonjour

J'ai démissionné de mon poste actuel, mon préavis va jusqu'au 13 aout inclus.

Je devrai commencer au 1er aout chez mon nouvel employeur.

Mon actuel ne veut pas diminuer mon préavis car je dois écouler mon heures supp et autres donc mon préavis va bien jusqu'au &" aout mais il m'a fait un courrier comme quoi je quittais l'entreprise le 2 aout (en repos en le 2 et le 13).

Comme je serai toujours salariée de mon entreprise même sans y travailler puis-je quand même commencer mon nouvel emploie au 3 aout.

Merci beaucoup de votre réponse

Par **janus2fr**, le **19/06/2012 à 13:53**

Bonjour,

Si vous êtes en congés payés chez votre ancien employeur, vous ne pouvez pas travailler chez le nouveau. Il est interdit de travailler pendant les congés.

Par **driclyne**, le **19/06/2012 à 19:07**

Merci bcp de votre réponse. Donc même si ma directrice a précisé sur la lettre que je quitte l'établissement au 2 aout je ne peux commencer avant le 14 aout.

Merci. Je vais appeler mon nouvel employeur pour commencer plus tard.

Par **P.M.**, le **19/06/2012 à 20:12**

Bonjour,

Personnellement je ne comprends pas cette histoire de repos du 2 au 13 août et s'il s'agit non pas de congés payés mais d'un repos compensateur d'heures supplémentaires, un accord

devrait être trouvé...

Par **janus2fr**, le **20/06/2012** à **07:22**

Effectivement, j'avais compris "congrés payés", mais si ces repos sont autre-chose, ma réponse n'est pas adaptée.